

Av. du 1^{er}-Mars 26
CH-2000 Neuchâtel
Tél. +41 32 718 1200
secretariat.droit@unine.ch
www.unine.ch/droit

**Assistant-e doctorant-e
à 100%
pour la chaire de droit international public
de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel**

Entrée en fonction : 01.06.2024 ou à convenir
Durée du contrat : 1 année, renouvelable (maximum 4 ans)
Lieu de travail : Neuchâtel
Salaire : Conditions usuelles de l'Université de Neuchâtel

Domaine de recherche :

Droit international public

Description du poste :

- Rédaction d'une thèse de doctorat dans le domaine de la chaire
- Assistance du professeur pour ses activités académiques et administratives
- Assistance du professeur pour ses enseignements et les examens
- Assistance du professeur pour ses projets de recherche
- Participation aux publications scientifiques de la chaire
- Encadrement des étudiants (travaux écrits et séminaires)
- Mise à jour d'un website

Profil souhaité :

- Master en droit avec une excellente moyenne générale (conditions d'admission au doctorat : en principe moyenne générale d'au moins 4.75 et note d'au moins 5 au mémoire de master)
- Intérêt pour la recherche juridique et aisance dans la rédaction en français et en anglais
- Excellentes connaissances du français et de l'anglais
- Maîtrise des outils informatiques (notamment word et power point)
- Rigueur, précision, goût pour l'approfondissement
- Entregent et aptitude à travailler de manière rapide
- Disponibilité, flexibilité

Dossier de candidature :

Les candidatures (lettre de motivation, curriculum vitae détaillé, relevé de notes, copie des diplômes obtenus, certificats de travail, travaux écrits, notamment mémoire de Master et une lettre de recommandation), doivent parvenir d'ici au **29 février 2024**, par email, en un seul fichier pdf, au professeur Giovanni Distefano (giovanni.distefano@unine.ch).

D'autres renseignements peuvent être obtenus par email auprès du professeur Giovanni Distefano.

L'Université de Neuchâtel s'engage activement à la mise en œuvre de sa responsabilité et offre des conditions de travail non discriminatoires.

Neuchâtel, le 17 janvier 2024